

# Gerville-Réache et l'affaire Dreyfus

par  
Yvon Le Villain<sup>1</sup>

Gaston Gerville-Réache : Né en 1854 à Pointe-à-Pitre, député radical de la première circonscription de Guadeloupe (communément *appelée Guadeloupe proprement dite*, ou circonscription de Basse-Terre), pendant vingt-cinq ans (1881-1906), vice-président de l'Assemblée nationale en 1904, 1905 et 1906. Mort en 1908.

## GERVILLE-REACHE ET L'AFFAIRE DREYFUS

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut le théâtre des plus grands scandales de la III<sup>e</sup> République. Se sont succédés l'affaire Boulanger, le scandale de Panama et la fameuse affaire Dreyfus qui défraya la chronique pendant douze ans et déchaîna les passions en France, mais aussi à l'étranger.

Mais, me direz-vous, que vient faire précisément un Guadeloupéen, fut-il Gerville-Réache, dans l'Affaire Dreyfus ?

C'est ce que nous vous proposons de découvrir au travers de la presse de l'époque et du *Journal de l'affaire Dreyfus*, de Maurice Paléologue, remis en 1942 à la librairie Plon.

Tout le monde a entendu parler de l'affaire Dreyfus. On sait généralement que Dreyfus était un officier français, qu'il était juif et qu'il fut envoyé au bagne de l'île du Diable en Guyane pour haute trahison. On sait sûrement moins qu'il était innocent, et probablement peu de gens savent qu'un député guadeloupéen du nom de Gerville-Réache fut à l'origine de la révision de son procès qui s'ouvrit le 7 août 1999, il y a juste cent ans.

---

1. Yvon LE VILLAIN écrit actuellement une biographie de Gaston Gerville-Réache en quatre volumes. Il publiera en mars 2000 le premier tome sous le titre : *l'Héritier de Schoelcher* ; (Éditeur : *Ibis Rouge* à Baie-Mahault - Guadeloupe, tél. 05 90 95 18 36).

L'affaire est découverte fin septembre 1894. Elle éclate simultanément dans *Le Figaro* et *La Libre Parole*, le 1<sup>er</sup> novembre 1894. *Le Figaro* publie cette information :

« Des présomptions sérieuses ont motivé l'arrestation provisoire d'un officier français, soupçonné d'avoir communiqué à des étrangers quelques documents peu importants. Il faut qu'on sache très vite la vérité<sup>2</sup> ».

*La Libre Parole* pour sa part, n'hésite pas à lever tous les voiles. Il imprime en caractères énormes :

« TRAHISON ! ARRESTATION D'UN OFFICIER JUIF : LE CAPITAINE DREYFUS. »

Dans l'après-midi se réunit le conseil des ministres, place Beauveau. Poincaré (ministre des finances), Delcassé (ministre des colonies), Leygues (ministre de l'instruction publique) et Barthou (ministre des Travaux Publics) ne dissimulent pas leur mécontentement de n'avoir pas été informés plus tôt. Puis le général Mercier a exposé à ses collègues les résultats de son enquête. Après quoi le conseil a décidé unanimement, l'ouverture d'une instruction judiciaire contre le capitaine Dreyfus.

Le mystère qui enveloppe l'affaire Dreyfus, les troublantes énigmes qu'elle pose, enfin l'inexplicable durée de l'instruction judiciaire émeuvent profondément l'opinion publique. On ne comprend pas que le juif ne soit pas depuis longtemps déjà condamné, puisque sa culpabilité n'est pas douteuse, puisque les preuves de sa félonie sont « éclatantes, criantes ».

Pour calmer l'émotion, le général Mercier fait publier dans *le Figaro* un long article dans lequel il ressort que la trahison de Dreyfus est présentée comme incontestable :

« on a pu établir, à l'état-major, avec une certitude absolue, que, depuis trois ans, il était en relation avec les agents d'un gouvernement étranger. C'est au profit de l'Allemagne qu'il trahissait. »

Les protestations allemandes sont immédiates ; par la bouche du comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne à Paris :

« Jamais aucun fonctionnaire, aucun officier de mon ambassade n'a eu de rapports quelconques avec le capitaine Dreyfus... »

Le 22 décembre 1894 dans une longue délibération, le Conseil de guerre, se prononçant à l'unanimité, a déclaré « *Dreyfus coupable de trahison et l'a condamné à la déportation perpétuelle, ainsi qu'à la dégradation militaire.* »

« Eh bien ! C'est donc fini !... Je ne vous cacherai pas que ce verdict unanime me soulage d'une angoisse très pénible ; car enfin les officiers sont de braves gens, des cœurs honnêtes, des consciences droites ; ils n'auraient certainement pas condamné un de leurs cama-

---

2. *La Libre Parole* et *Le Figaro* du 1<sup>er</sup> novembre 1894.